



LE CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ACCUEILLIES / ACCOMPAGNÉES

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ



Fédération
des acteurs de
la solidarité

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Une présentation en **7** points...



Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Fédération
des acteurs de
la solidarité

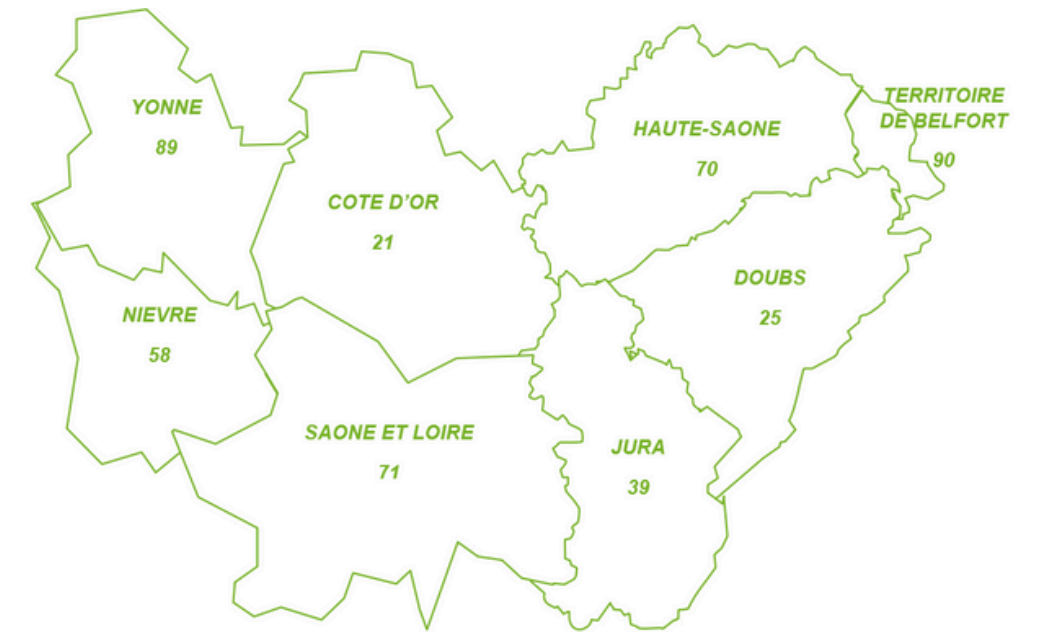
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- est porté par la
- est un groupe de personnes accueillies, accompagnées qui représentent leurs pairs

1

FAIRE VIVRE LA PARTICIPATION

- Le CRPA est une instance de participation encadré par la loi (le décret du 26 octobre 2016)
- Il redonne du pouvoir d'agir aux personnes et pour faire entendre leur voix !
- Il est présent sur toute la région
- Il est en lien avec les structures sociales (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, pensions de famille, structures d'insertion par l'activité économique,...)



2

OUVERT À TOUS

- Toute personnes accueillie et/ou accompagnée, ou l'ayant été peut venir aux réunions du CRPA.
- On peut venir une fois, plusieurs fois, c'est comme on veut et comme on peut.
- La parole de l'un vaut la parole de l'autre : professionnel·les et personnes accompagnées sont égaux.



professionnel



personne accompagnée



3

CHOIX DES THÈMES DE TRAVAIL

- On fait des réunions “plénières” qui sont des moments de **démocratie participative**
- pour travailler ensemble, formuler des constats et des propositions sur des thématiques qui concernent les personnes accueillies et/ou accompagnées :

l'alimentation

l'emploi

la culture et les
loisirs

la santé

les tutelles et
curatelles

les discriminations

l'accès au logement

le numérique

l'accueil des animaux
en structure

la retraite

les addictions

la pair-aidance



Le CRPA peut prendre en charge :

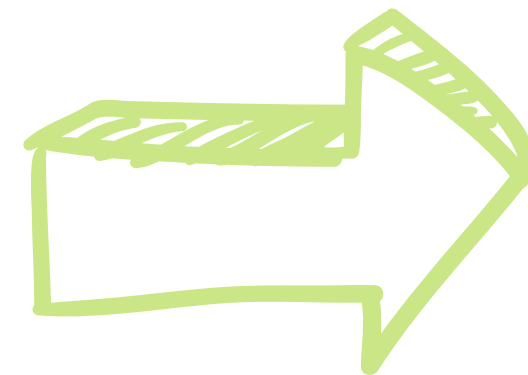
- le transport
- le repas lors des évènements
- les frais de formation et d'équipement des représentants du CRPA
- les éventuelles dépenses de téléphone des représentants



5

UN LANGAGE SIMPLE, COMPRÉHENSIBLE

- Tout ce qui est dit doit être compréhensible par tous.
- Les sigles sont à éviter ou à expliquer.
- Il applique des règles de respect et de bienveillance :



Les règles de vie du CRPA, que nous avons construites ensemble

- 1** On peut venir une seule fois, ou plusieurs fois, de manière continue ou discontinue. C'est à la carte !
- 2** La parole de l'un vaut la parole de l'autre
- 3** On parle à partir de son expérience, quelle que soit la situation personnelle ou professionnelle dans laquelle on se trouve
- 4** On parle en son nom, pas au nom d'une structure dans laquelle on travaille / on est accueilli.e
- 5** Quand on ne comprend pas, on n'hésite pas à demander à se faire expliquer de nouveau !
- 6** On se respecte les uns les autres, on ne coupe pas la parole
- 7** On valide ensemble le travail effectué
- 8** Les pauses sont prévues, ne pas oublier de les rappeler aux animateurs
- 9** Quand on s'engage dans un groupe de travail, on le fait sérieusement

Le CRPA en visio :

Quand on s'inscrit à un évènement en visio, on tient ses engagements **10**

On se connecte à l'heure ou un peu avant. L'animatrice du CRPA se tient à votre disposition pour vous aider **11**

Quand quelqu'un prend la parole, on coupe son micro pour ne pas interférer **12**

On met ou on ne met pas sa caméra, c'est comme vous voulez ! **13**

Il est possible de participer en audio ou en visio suivant les équipements que vous avez. **14**

6

DEUX TIERS DE PERSONNES ACCUEILLIES POUR UN TIERS DE PROFESSIONNELS

Le CRPA respecte une règle de $2/3 - 1/3$

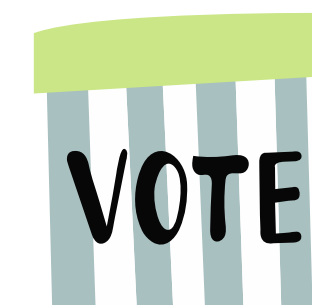
Lors des réunions plénières, il doit y avoir :
 $2/3$ de personnes concernées pour $1/3$ de professionnels



7

DES DÉLÉGUÉS CRPA

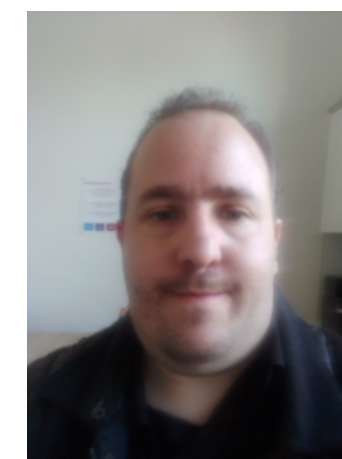
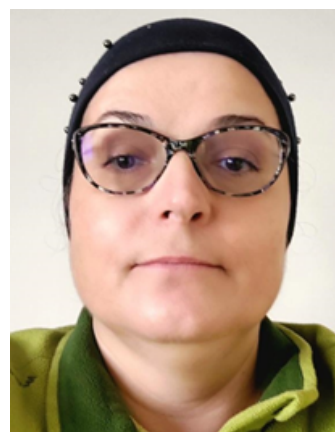
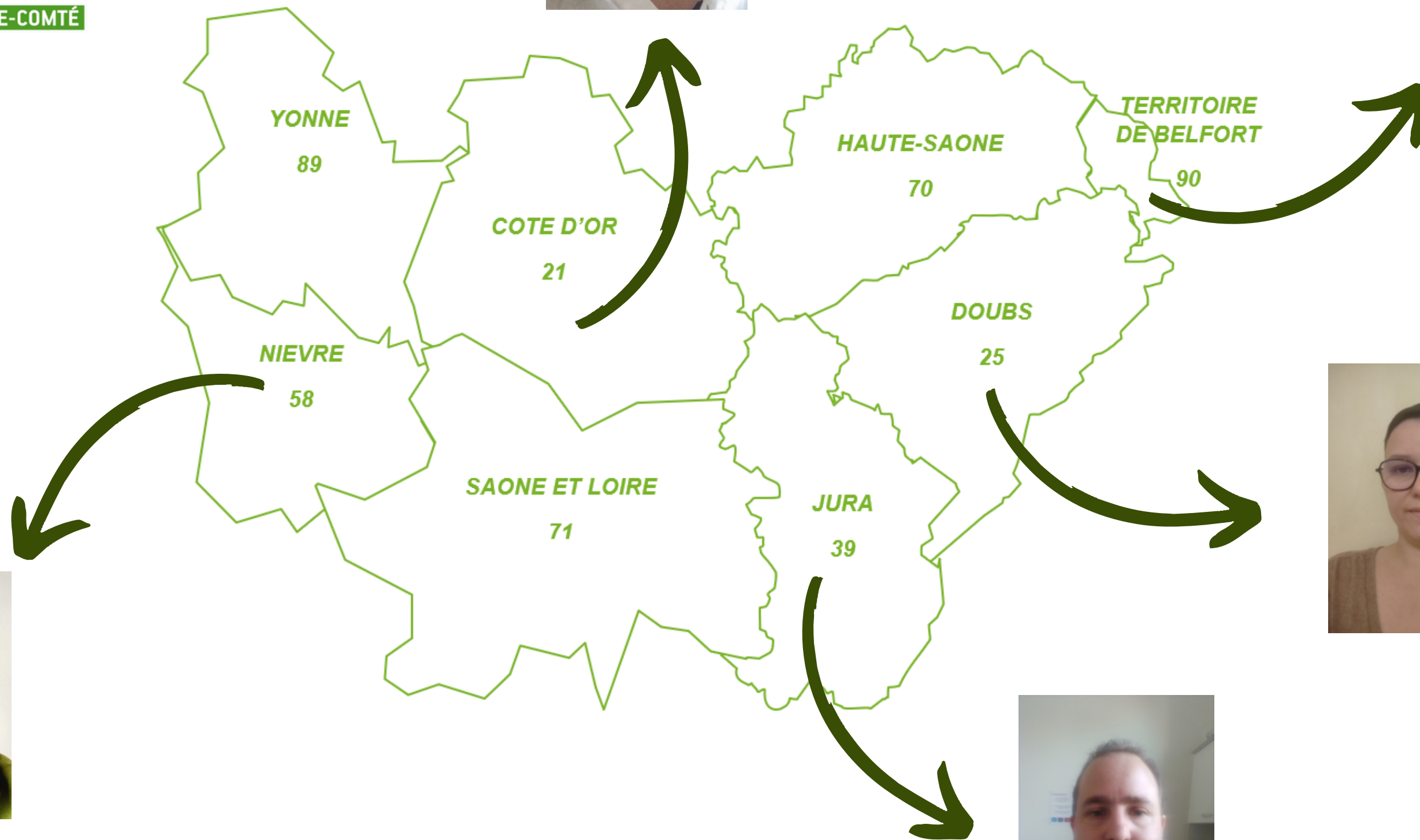
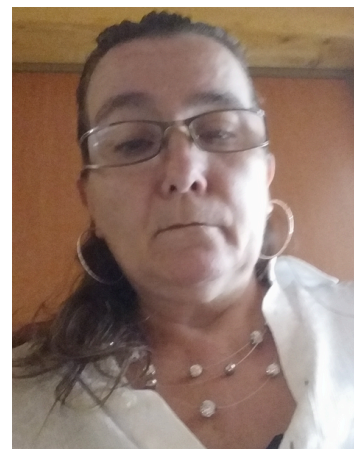
- Il y a des délégués et des membres actifs : représentants des personnes accueillies et/ou accompagnées.
- Les délégués se retrouvent **1 fois par mois pour des groupes de travail.**
- Ils sont amenés à siéger dans différentes réunions institutionnelles ou associatives pour représenter leurs pairs
- Ils sont élus pour **1 an** lors de la plénière élection en décembre





Fédération
des acteurs de
la solidarité

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



MAIS AUSSI DANS TOUTE LA FRANCE!

- CRPA dans toutes les régions
- CNPA : Conseil National des Personnes. Accueillies et/ou Accompagnées



ET DANS LA VRAIE VIE ?

En 2023, nous avons fait :

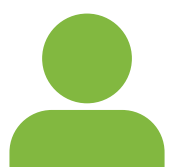


5 plénières sur :

L'alimentation, la démocratie participative, l'accès à la culture, la santé, et les élections des délégués 2024



10 groupes de travail pour organiser les plénières



Représentation des personnes concernées dans les réunions institutionnelles / commissions



Participation aux événements associatifs



Création de nouveaux outils de communication du CRPA : diaporama, affiches, flyer, cartes de visite



Fédération
des acteurs de
la solidarité

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

CRPA

Conseil Régional des Personnes
Accueillies / Accompagnées



crpa.bfc@gmail.com



07 76 09 23 12





MERCI A TOUTES ET TOUS POUR VOTRE
ATTENTION!



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Fédération
des acteurs de
la solidarité

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ